

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/09/2025
et publié ou notifié
le 08/09/2025

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 05 septembre 2025

Date de la convocation: 29/08/2025

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 9

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Christian FRANÇOIS, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusée : Thérèse BURGRAF

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Demande d'aide financière CCLTB pour la réfection de la toiture du lavoir - 2025_46

Pour la restauration de la toiture du lavoir une aide financière peut-être accordée par la Communauté De Communes Le Tonnerrois en Bourgogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ESTIME les travaux pour un montant approximatif de 15 718.00 € HT soit 18 861.60 € TTC.

SOLLICITE une aide financière d'un montant maximum de 15 % du montant HT estimé des travaux demandée auprès de la CCLTB.

ETABLIT le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Part commune		5 501.30 €
Subvention DETR 30 %	4 715.40 €	
Subvention "Villages de l'Yonne" au Pacte Territoire 40 %	6 287.20 €	
Aide financière CCLTB	2 357.70	
Coût total des travaux	15 718.00 €	18 861.60 €

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Dépôt SOUS PREFECTURE D'AVALLON
Date de réception de l'AR: 08/09/2025
089-218900041-20250905-2025_46-DE

*La secrétaire de
séance
M.F. Juret*

Le Maire,
Olivier MURAT

